ib vogt
France

Bilan de concertation préalable

Projet agrivoltaïque de Bussy-le-Grand

27.07.2025

Sommaire

1 La concertation préalable 3

1.1 Objet et cadre légal de la concertation préalable 3
1.2 Modalités de la concertation préalable 3

2 En amont de la concertation préalable 4

2.1 Présence sur le festival IMAGE SONORE 2024 (6e édition) 4
2.2 Présence à la caravane des sciences 2024 (4e édition) 4

3 L'annonce de la concertation préalable 5

3.1 L'avis de concertation préalable 5
3.2 Publication dans les journaux locaux 9

4 Pendant la concertation préalable 10

4.1 Le dossier de concertation préalable 10
4.2 La permanence publique 10
4.2.1 Organisation 10
4.2.2 Supports utilisés 10

5 Le bilan de la concertation préalable 12

5.1 La participation du public 12
5.2 Synthèse des remarques et actions proposées en conséquence 13

6 Annexes 13

6.1 Annexe n°1 : Scan du registre après la période de concertation préalable 13
6.2 Annexe n°2 : Certificats numériques de la photographie au nord et sud du site 16
6.3 Annexe n°3 : Certificat d'affichage à la mairie 18

Table des figures

Figure 1 : Photo de la soirée du 20 juillet 2024 depuis notre stand 4
Figure 2 : Photo de la plaquette descriptive de l'évènement 4
Figure 3 : Photo de l'après-midi du 20 juillet 2024 sur notre stand 4
Figure 4 : Photo des panneaux affichés sur notre stand 5
Figure 5 : Photo de l'affichage sur le site du projet (nord) 5
Figure 6 : Photo de l'affichage sur le site du projet (sud) 6
Figure 7 : Photo de l'affichage à la mairie 6
Figure 8 : Avis de concertation préalable 7
Figure 9 : Capture d'écran du site internet ibvogt.com 8
Figure 10 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal le journal du centre 9
Figure 11 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal terre de bourgogne 9
Figure 12 : Dossier de concertation préalable à disposition en Mairie de Bussy-le-grand 10
Figure 13 : Affiches pour la permanence 11
Figure 14 : Affiche sur l'agrivoltaïsme dans la rue à l'entrée de la mairie pendant la permanence 12

1 La concertation préalable

1.1 Objet et cadre légal de la concertation préalable

Objet de la concertation préalable

Une concertation préalable a été organisée à Bussy-le-grand à l'initiative de la SOLEFRA 31 SAS dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque. Ce projet a été initié et développé par ib vogt France SASU, dont le siège social est situé au 19 avenue Georges Pompidou à Lyon (69003), et est porté administrativement par la société de projet SOLEFRA 31 SAS.
Installé sur une surface de 60 hectares, le projet, d'une puissance de près de 42,6 MWc pour une production estimée à 57 000 MWh par an, couvrira la consommation d'environ 23 000 habitants (hors chauffage).

Cadre légal de la concertation préalable

La concertation préalable est encadrée réglementairement et favorise le partage de l'information notamment aux habitants de la commune. Elle permet un échange constructif sur les caractéristiques d'un projet, ses objectifs, son impact sur l'environnement ainsi que sur l'aménagement du territoire.
Cette concertation est aussi l'occasion de débattre des solutions envisagées afin de s'adapter au mieux aux caractéristiques locales.

Il existe deux types de concertation préalable :

- L'une régie par le code de l'environnement. Elle peut être mise en œuvre de trois façons différentes :
  - Sur initiative du maître d'ouvrage – procédure volontaire
  - Sur demande du préfet : au cas par cas
  - Sur demande des citoyens par application de leur droit d'initiative
- La seconde régie par le code de l'urbanisme : il prévoit en effet une concertation préalable :
  - Pour les décisions locales d'importance telle qu'une révision du Plan Local d'Urbanisme
  - Pour les demandes impliquant la modification d'un document d'urbanisme

Dans le cas du projet de Bussy-le-grand, il s'agit de la concertation préalable au titre du code de l'environnement sur initiative du maitre d'ouvrage. Cette concertation préalable doit alors respecter plusieurs règles strictes :

- La concertation préalable est d'une durée minimale de 15 jours et d'une durée maximale de 3 mois
- 15 jours avant le début de la concertation, le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Cela se traduit concrètement par :
  - Une publication sur le site internet du projet
  - Affichage sur les lieux du projet sur format A4 avec caractère gras de 2cm minimum de hauteur
  - Selon l'importance et la nature du projet : une publication dans 2 journaux locaux
- Un registre matériel est mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation préalable
- A l'issue de la concertation préalable le maitre d'ouvrage dispose de 3 mois pour rédiger un bilan de concertation rendu public sur le site de la préfecture comportant les enseignements qu'il tire de cette concertation préalable et les conséquences sur le projet.

Cette démarche est menée pendant la phase de développement du projet et le bilan de cette concertation est joint au dossier de permis de construire.

1.2 Modalités de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée du lundi 26 mai 2025 au vendredi 13 juin 2025 inclus.
Tout au long de cette durée, ce dossier de concertation préalable a été mis à disposition en mairie de Bussy-le-grand pendant les jours et heures d'ouvertures habituels et sur le site internet https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-bussy-le-grand/ .
Il contient toutes les informations nécessaires pour comprendre la démarche agrivoltaïque et les particularités du projet.
Le public a pu exprimer ses observations et propositions :

- En mairie de Bussy-le-grand grâce aux registres mis à disposition
- Par voie postale à l'adresse suivante :
  SOLEFRA 31 SAS - 19 Avenue Georges Pompidou – 69003 Lyon
- Par voie électronique, à l'adresse suivante Bussy-le-grand@ibvogt.com .

Permanence publique d'information :

La SOLEFRA 31 SAS a organisé une permanence publique le lundi 26 mai 2025 de 16h30 à 19h30 à la mairie de Bussy-le-grand, 2 Rue de la Montagne, en présence de l'équipe en charge du projet. Ce moment a eu pour objectif de répondre aux questions de chacun afin de favoriser une meilleure compréhension du projet.

Bilan de concertation :

Au terme de la période de concertation, l'équipe projet a recueilli les avis déposés et a rédigé le présent bilan de cette concertation préalable. Ce bilan fut l'occasion pour le maître d'ouvrage de répondre à toutes les interrogations qui ont été évoquées et de formuler les éléments qui ont été pris en compte dans le développement du projet. Il est rendu public en mairie de Bussy-le-grand et sur le site internet du projet pendant 2 mois à compter du 29 juillet 2025.

2 En amont de la concertation préalable

2.1 Présence sur le festival IMAGE SONORE 2024 (6e édition)

Dans le cadre de nos discussions avec la mairie de Bussy-le-grand, le lien a vite été établi entre la concertation sur notre projet et l'évènement culturel et patrimonial annuel qu'est le festival IMAGE SONORE, qui a lieu au château de Rabutin, sur la commune.
Dès 2024, Ibvogt a tenu à soutenir ce festival et à y être présent pour dialoguer avec les habitants en amont du projet.
En étant mécènes de l'événement en 2024, nous avons choisi d'y participer activement, en allant à la rencontre du public.
Notre stand était bien visible, car il était situé juste en face de la scène et les visiteurs pouvaient aisément venir lire nos affiches et poser leurs questions.
Ces échanges préalables portaient sur l'agrivoltaïsme en général, avec une curiosité assez intéressée et favorable de la part des festivaliers.

Figure 1 : Photo de la soirée du 20 juillet 2024 depuis notre stand

2.2 Présence à la caravane des sciences 2024 (4e édition)

Les Sciences au premier plan !

LA CARAVANE DURANT LE FESTIVAL

Festival augmenté, Image Sonore additionne les expériences de haute qualité pour le public et diffuse une offre qualitative en milieu rural. Cette année est l'occasion d'intensifier la présence de la culture scientifique sur le site du Festival. Autant de rencontres qui suscitent le vif intérêt du public.

Le Festival est l'occasion de rapprocher acteurs scientifiques et public, et d'ouvrir des temps d'échanges dans des lieux insolites pour les chercheurs. Ces moments privilégiés « Sciences et Société » seront présents sur toutes les soirées Image Sonore.

CARAVANE DES SCIENCES
3 JUILLET 2021
Les jeunes chercheurs !

Association Doubles Résonances

Présentation 2024

Figure 2 : Photo de la plaquette descriptive de l'évènement

Figure 3 : Photo de l'après-midi du 20 juillet 2024 sur notre stand

Figure 4 : Photo des panneaux affichés sur notre stand

3 L'annonce de la concertation préalable

3.1 L'avis de concertation préalable

Un avis de concertation préalable au format A3 a été affiché en mairie de Bussy-le-grand et sur les lieux du projet 15 jours avant le début de la concertation préalable, l'affichage ayant été réalisé le 10 mai 2025.

Ces deux avis sont restés affichés jusqu'à la fin de la concertation préalable, soit le vendredi 13 juin 2025.

Figure 5 : Photo de l'affichage sur le site du projet (nord)

Figure 6 : Photo de l'affichage sur le site du projet (sud)

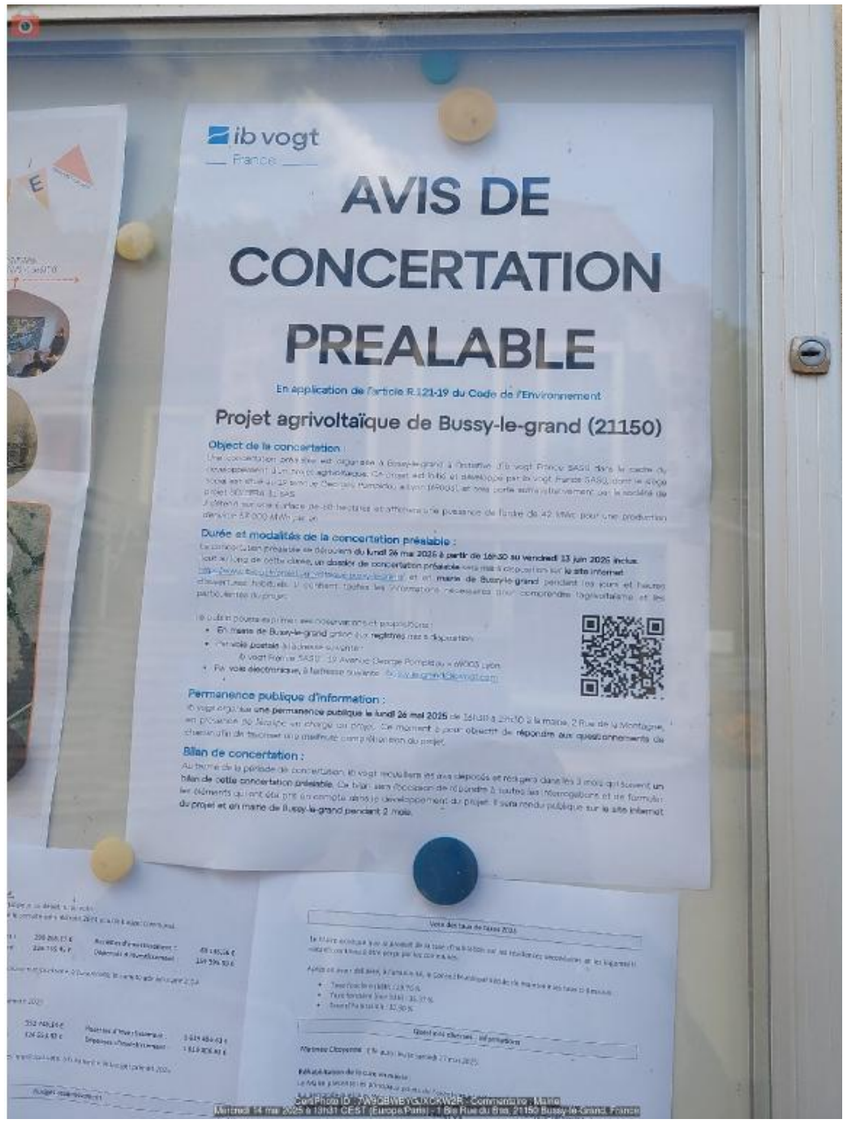

Figure 7 : Photo de l'affichage à la mairie

ib vogt
France

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet agrivoltaïque de Bussy-le-grand (21150)

Object de la concertation :

Une concertation préalable est organisée à Bussy-le-grand à l'initiative d'ib vogt France SASU dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque. Ce projet est initié et développé par ib vogt France SASU, dont le siège social est situé au 19 avenue Georges Pompidou à Lyon (69003), et sera porté administrativement par la société de projet SOLEFRA 31 SAS.

Il s'étend sur une surface de 60 hectares et affichera une puissance de l'ordre de 42 MWc pour une production d'environ 57 000 MWh par an.

Durée et modalités de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera **du lundi 26 mai 2025 à partir de 16h30 au vendredi 13 juin 2025 inclus.**

Tout au long de cette durée, **un dossier de concertation préalable** sera mis à disposition sur **le site internet** : https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-bussy-le-grand/ **et en mairie de Bussy-le-grand** pendant les jours et heures d'ouvertures habituels. Il contient toutes les informations nécessaires pour comprendre l'agrivoltaïsme et les particularités du projet.

Le public pourra exprimer ses observations et propositions :

- **En mairie de Bussy-le-grand** grâce aux **registres** mis à disposition
- Par **voie postale** à l'adresse suivante :
  ib vogt France SASU - 19 Avenue George Pompidou – 69003 Lyon
- Par **voie électronique**, à l'adresse suivante : bussy-le-grand@ibvogt.com

Permanence publique d'information :

ib vogt organise **une permanence publique le lundi 26 mai 2025** de 16h30 à 19h30 à la mairie, 2 Rue de la Montagne, en présence de l'équipe en charge du projet. Ce moment a pour objectif de **répondre aux questionnements** de chacun afin de favoriser une meilleure compréhension du projet.

Bilan de concertation :

Au terme de la période de concertation, ib vogt recueillera les avis déposés et rédigera dans les 3 mois qui suivent un **bilan de cette concertation préalable**. Ce bilan sera l'occasion de répondre à toutes les interrogations et de formuler les éléments qui ont été pris en compte dans le développement du projet. Il sera rendu publique **sur le site internet du projet et en mairie de Bussy-le-grand pendant 2 mois.**

Figure 8 : Avis de concertation préalable

Une version dématérialisée était aussi affichée sur le site internet du projet

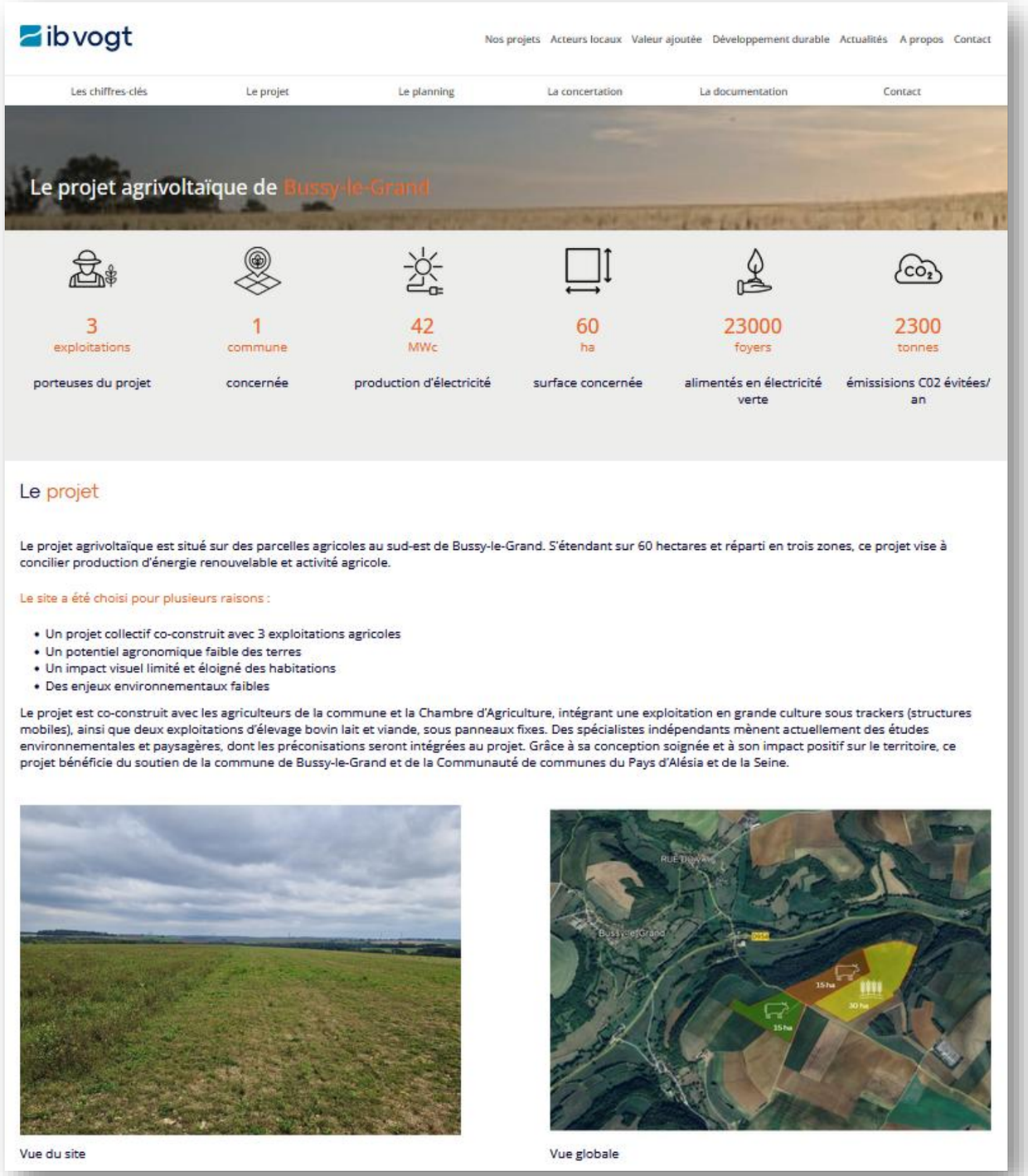

Mesures environnementales

Création et renforcement de haies : 2.600 m

Recul depuis la route départementale et les boisements

Préservation de la pelouse calcaire

Un projet agrivoltaïque adapté aux pratiques agricoles

Le projet répond à toutes les exigences fixées en Côte-d'Or pour l'implantation d'installations agrivoltaïques :

Un choix de terres adapté :

- Implantation sur des terres à faible potentiel agronomique, en accord avec la carte des sols de la Chambre d'Agriculture (2021)
- Surface clôturée limitée à 60 hectares

Maintien et amélioration de l'activité agricole :

- Trois exploitations impliquées, avec un revenu stable ou amélioré après l'installation.

Le design technique :

- Apport d'un service agronomique : adaptation au climat, protection contre les aléas pour les grandes cultures, et bien-être animal pour l'élevage
- Moins de 10 % de surface agricole perdue sous les panneaux
- Espacement et hauteur adaptés au passage des engins agricoles
- Taux de couverture limité à 40 % pour préserver les rendements
- Implantation de trackers (structures mobiles) sur des parcelles dédiées aux grandes cultures et de panneaux fixes sur les parcelles en prairie

Ce schéma présente les sections transversales des deux types de structures prévues. À gauche, les trackers pour les grandes cultures, dont l'espacement et la hauteur sont adaptés aux engins agricoles, avec une bande de jachère sous les panneaux pour protéger les le matériel agricole et favoriser la biodiversité. À droite, des structures fixes destinées aux parcelles d'élevage bovin, avec une hauteur minimale de 2,5 m, adaptée au bétail, et l'intégration d'infrastructures essentielles comme les abreuvoirs et les parcs de contention.

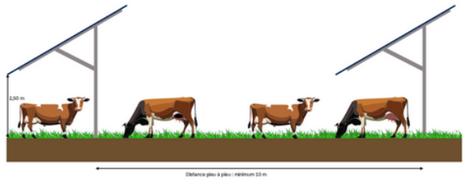

Vue en coupe Élevage

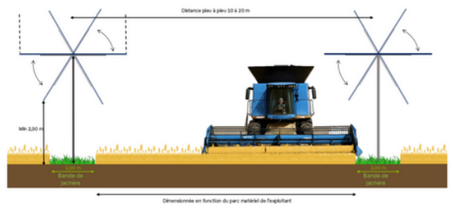

Vue en coupe Grande culture

Le planning

2025

- Lancement de l'étude préalable agricole en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.
- Tenue du Comité de Projet.
- Consultation des habitants dans le cadre de la concertation préalable au titre de l'environnement.
- Finalisation du dossier de demande de permis de construire.

2024

- Lancement des études d'impact environnementales : inventaires faune et flore.
- 2 autres exploitants agricoles en élevage ont souhaité rejoindre ce projet : définition du projet agricole.
- Présentation du projet au pôle de compétence de développement des énergies renouvelables de Côte d'Or.
- Adaptation du projet suite aux échanges et à la parution des décrets relatifs à l'agrivoltaïsme.
- La commune a défini les zones d'accélération des énergies renouvelables, dans lesquelles est inclus le site du projet.

2023

- ib vogt rencontre un premier exploitant agricole en grande culture qui avait l'intention d'installer une ferme agrivoltaïque.
- Délibération favorable du Conseil Municipal pour le développement d'un projet agrivoltaïque.

L'agenda

ib vogt France s'engage à organiser des rencontres régulières avec la population et les élus locaux pour favoriser la concertation et la co-construction.

Réalisées

16 avril 2025
Réunion du Comité de Projet.

2024 - 2025
Nombreux échanges avec le maire sur l'évolution du projet.

3 décembre 2024
Présentation au Pôle de compétences de développement des énergies renouvelables de Côte d'Or.

20 juillet 2024
Présentation aux riverains et aux locaux de l'agrivoltaïsme et du projet de Bussy-le-Grand au festival image sonore Château Bussy Rabutin.

25 juin 2024
Réunion avec la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine.

A venir

Du 26 mai au 13 juin 2025 (à partir de 16h30)
Concertation préalable – mise à disposition du dossier de concertation et du registre en mairie.

26 mai 2025
Permanence publique en mairie de Bussy-le-Grand de 16h30 à 19h30.

Documentation

Newsletter projet

Permanence d'information

Avis de concertation préalable

Concertation

Dossier de concertation préalable

Agrivoltaïsme

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme, en pratique

Figure 9 : Capture d'écran du site internet ibvogt.com

3.2 Publication dans les journaux locaux

Une publication de l'avis de concertation préalable dans 2 journaux locaux a également été réalisée.

Le premier journal concerné fut *Le Chatillonnais et l'Auxois* dans lequel un encart a été disposé au niveau des annonces légales et administratives :

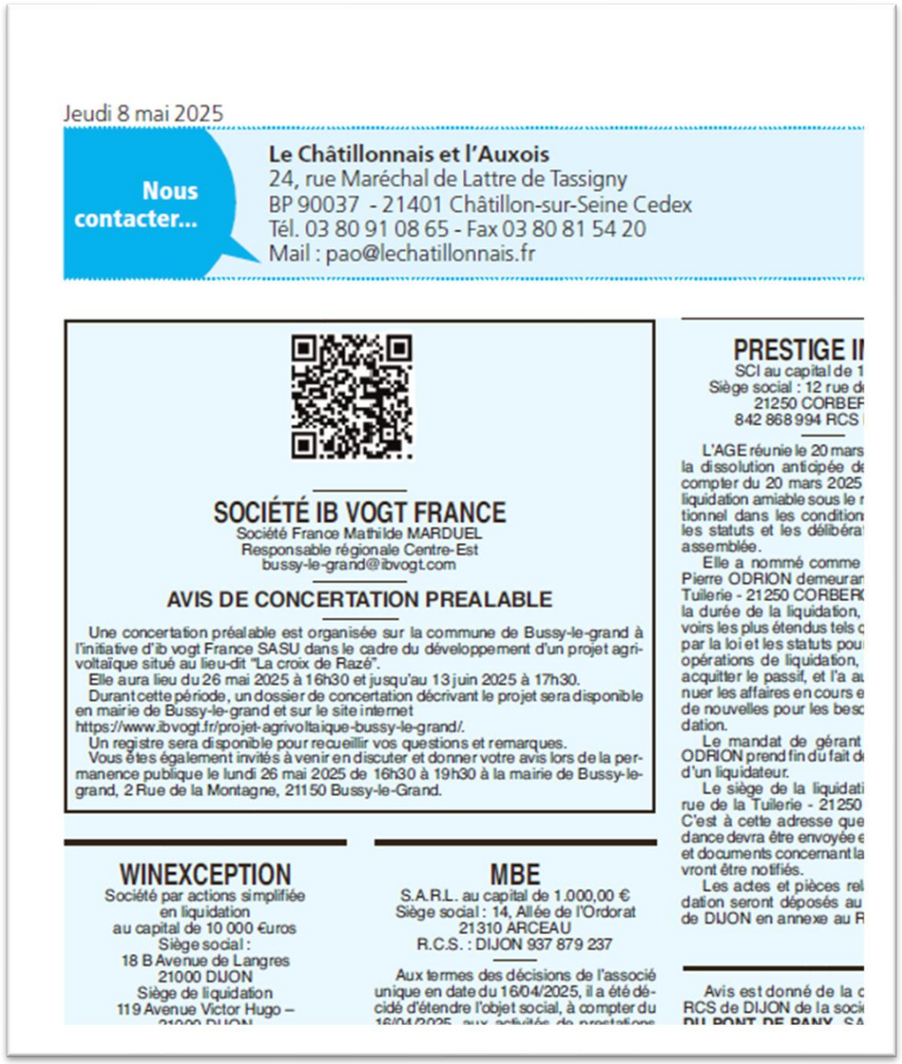

Jeudi 8 mai 2025

Nous contacter...

Le Châtillonnais et l'Auxois
24, rue Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 90037 - 21401 Châtillon-sur-Seine Cedex
Tél. 03 80 91 08 65 - Fax 03 80 81 54 20
Mail : pao@lechatillonnais.fr

SOCIÉTÉ IB VOGT FRANCE
Société France Mathilde MARDUEL
Responsable régionale Centre-Est
bussy-le-grand@ibvogt.com

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Une concertation préalable est organisée sur la commune de Bussy-le-grand à l'initiative d'ib vogt France SASU dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque situé au lieu-dit "La croix de Razé".
Elle aura lieu du 26 mai 2025 à 16h30 et jusqu'au 13 juin 2025 à 17h30.
Durant cette période, un dossier de concertation décrivant le projet sera disponible en mairie de Bussy-le-grand et sur le site internet https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-bussy-le-grand/.
Un registre sera disponible pour recueillir vos questions et remarques.
Vous êtes également invités à venir en discuter et donner votre avis lors de la permanence publique le lundi 26 mai 2025 de 16h30 à 19h30 à la mairie de Bussy-le-grand, 2 Rue de la Montagne, 21150 Bussy-le-Grand.

WINEXCEPTION
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 10 000 €uros
Siège social :
18 B Avenue de Langres
21000 DIJON
Siège de liquidation
119 Avenue Victor Hugo –

MBE
S.A.R.L. au capital de 1.000,00 €
Siège social : 14, Allée de l'Ordorat
21310 ARCEAU
R.C.S. : DIJON 937 879 237

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16/04/2025, il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du

PRESTIGE II
SCI au capital de 1
Siège social : 12 rue d
21250 CORBEF
842 868 994 RCS

L'AGE réunie le 20 mars
la dissolution anticipée d
compter du 20 mars 2025
liquidation amiable sous le r
tionnel dans les condition
les statuts et les délibérat
assemblée.
Elle a nommé comme
Pierre ODRION demeurar
Tuilerie - 21250 CORBER
la durée de la liquidation,
voirs les plus étendus tels c
par la loi et les statuts pou
opérations de liquidation,
acquitter le passif, et l'a au
nuer les affaires en cours e
de nouvelles pour les besc
dation.
Le mandat de gérant
ODRION prend fin du fait d
d'un liquidateur.
Le siège de la liquidati
rue de la Tuilerie - 21250
C'est à cette adresse que
dance devra être envoyée e
et documents concernant la
vront être notifiés.
Les actes et pièces rel
dation seront déposés au
de DIJON en annexe au R

Avis est donné de la c
RCS de DIJON de la soci

Figure 10 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal le journal du centre

Le deuxième journal concerné fut le journal *Terres de Bourgogne* dans lequel l'annonce suivante a été publiée :

VENDREDI 09 MAI 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1833

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par AGO du 31/03/2025, la collectivité des associés de la société LES DOUANES, SARL au capital de 20 000 euros, Siège social : 2 Rue du Port 21600 LONGVIC, RCS DIJON 853 434 454, a pris acte de la démission de Monsieur Cédric GARDYS de ses fonctions de gérant à compter du 31/03/2025 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis - La Gérance
AL25018690

CHANGEMENT DE GÉRANT

AUBERGE DU MOLVEAU
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1, rue du Four
21580 CUSSEY LES FORGES
949 672 281 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15.01.2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Damien VYNISALES de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Claire CLAIR demeurant 12 rue des quatre noyers 52160 VAIS DES TILLES pour une durée indéterminée à compter du 15.01.2025.
Le nom de Monsieur Damien VYNISALES a été retiré de l'article 17 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.
Pour avis
La Gérance
AL25018694

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SPFPL TVCR MEDICAL
Société de participation financière
de profession libérale
par actions simplifiée
de Médecin
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 136 bis rue Blomet
75015 PARIS

limitation de durée.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL25018711

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Société ib vogt France
Mathilde MARDUEL
Responsable régionale Centre-Est
bussy-le-grand@ibvogt.com

Une concertation préalable est organisée sur la commune de Bussy-le-grand à l'initiative d'ib vogt France SASU dans le cadre du développement **d'un projet agrivoltaïque situé au lieu-dit «La croix de Razé».**
Elle aura lieu du **26 mai 2025 à 16h30 et jusqu'au 13 juin2025 à 17h30.**
Durant cette période, un dossier de concertation décrivant le projet sera disponible en mairie de Bussy-le-grand et sur le site internet **https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-bussy-le-grand/**
Un registre sera disponible pour recueillir vos questions et remarques.
Vous êtes également invités à venir en discuter et donner votre avis lors de la permanence publique le lundi 26 mai 2025 de 16h30 à 19h30 à la mairie de Bussy-le-grand, 2 Rue de la Montagne, 21150 Bussy-le-Grand.
AL25018641

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

de construction vente
en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social et siège de la liquidation :
Ferme de Changey
21121 DAIX
RCS DIJON 452 781 990

L'Assemblée Générale réunie le 31.12.2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thomas GHITTI demeurant 12 rue de Châteauneuf 21240 TALANT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur
AL25018692

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCCV DE LA RUE MONNOT PROLONGEE
Société civile immobilière
de construction vente
Au capital de 1 500 euros
Siège social : Ferme de Changey
21121 DAIX
RCS DIJON 452 781 990

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.12.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Thomas GHITTI, demeurant 12 rue de Château 21240 TALANT pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Ferme de Changey 21121 DAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur
AL25018693

Figure 11 : Publication de l'avis de concertation préalable dans le journal terre de bourgogne

4 Pendant la concertation préalable

4.1 Le dossier de concertation préalable

Le dossier de concertation préalable a été mis à disposition en mairie de Bussy-le-grand pendant la durée de la concertation préalable. Un registre était aussi disponible avec le dossier afin de recueillir les avis des habitants.

Figure 12 : Dossier de concertation préalable à disposition en Mairie de Bussy-le-grand

Ce dossier était également disponible en version numérique sur le site internet (figure 3).

4.2 La permanence publique

4.2.1 Organisation

Le maître d'ouvrage a décidé d'organiser une permanence publique le lundi 26 mai 2025 de 16h30 à 19h30 à la mairie de Bussy-le-grand en présence de l'équipe d'ib vogt France en charge du développement du projet. Celle-ci est composée d'un ingénieur agronome et d'un coordinateur environnement. Un agriculteur participant au projet était également présent pendant toute cette permanence.
Cette permanence a été organisée afin de permettre à la population de prendre connaissance des informations mises à sa disposition et de répondre à l'ensemble de ses interrogations.

4.2.2 Supports utilisés

Différents supports ont été utilisés pendant cette permanence :

- 3 affiches ont été réalisées :
  - Eléments de la centrale et chiffres clés
  - Conception agricole
  - Mesures environnementales

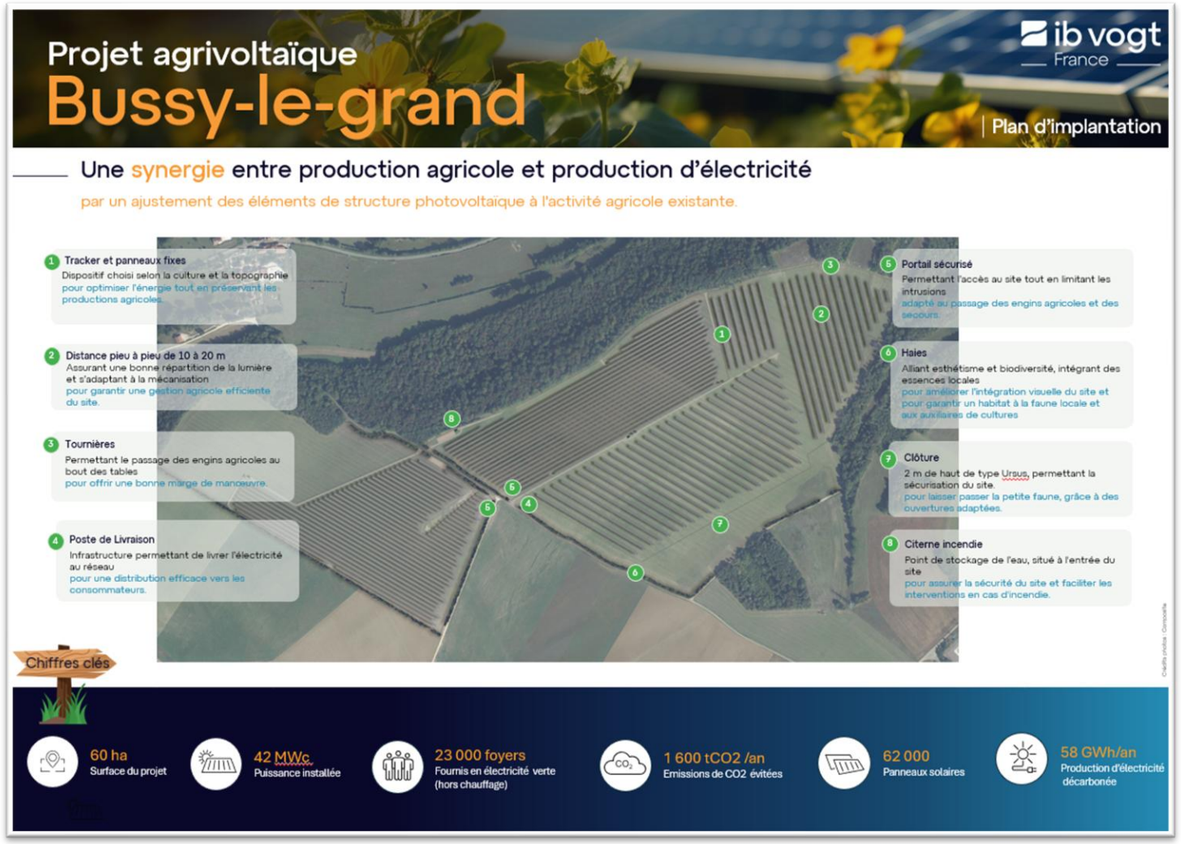

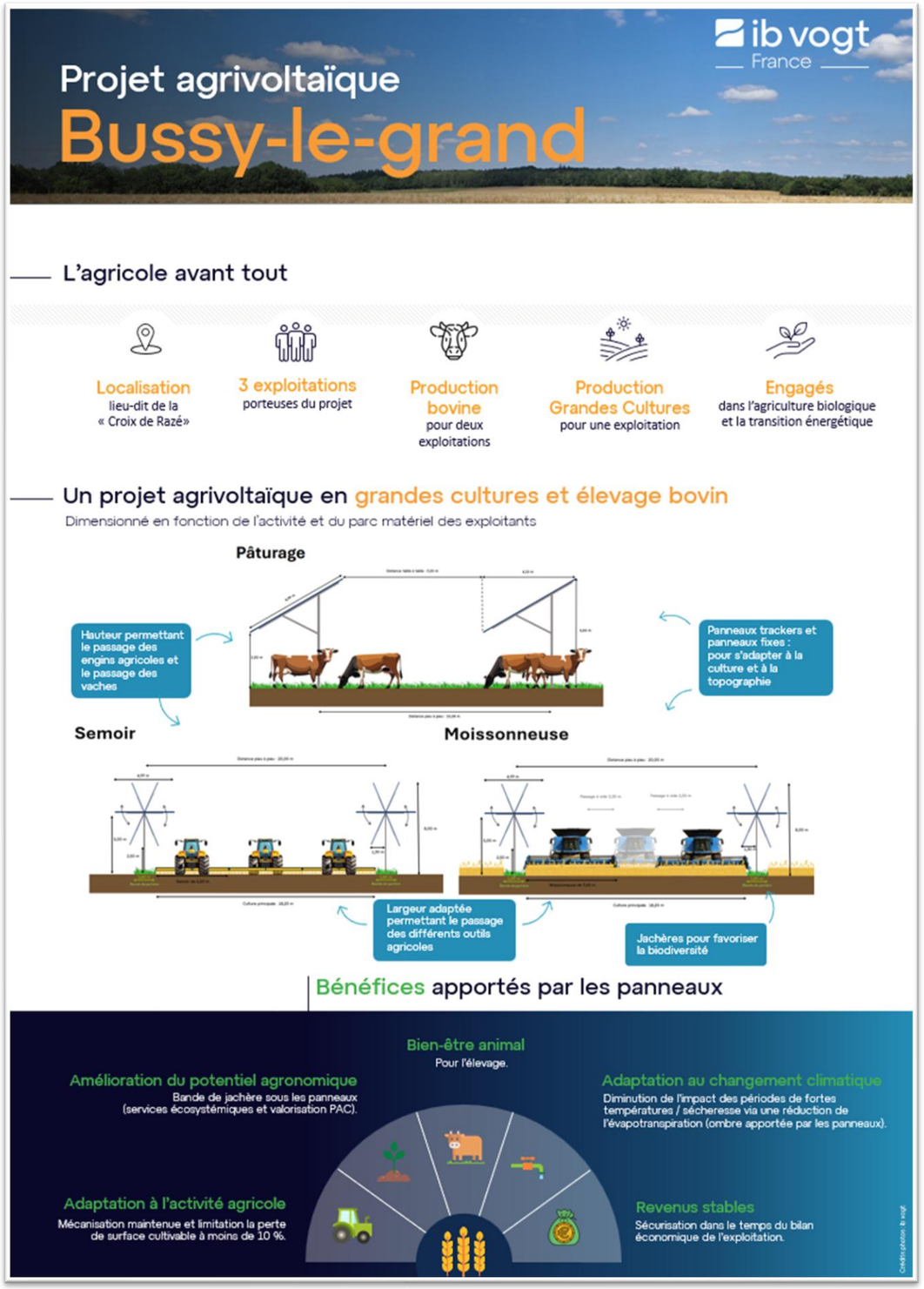

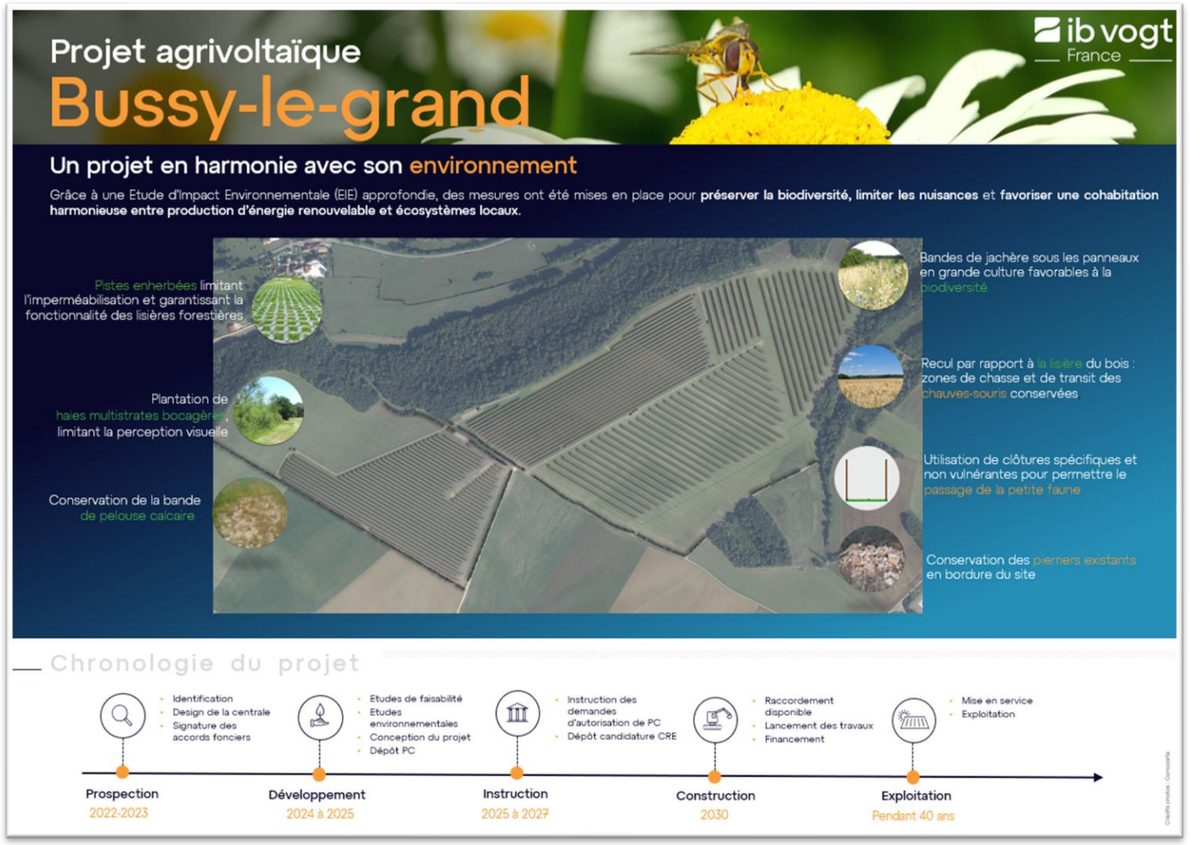

Figure 13 : Affiches pour la permanence

- Un exemplaire du dossier de concertation préalable était également mis à disposition pendant la permanence.

- Enfin, un registre était disposé à l'entrée de la salle afin que les personnes présentes puissent émettre un avis.

5 Le bilan de la concertation préalable

5.1 La participation du public

Pendant la concertation préalable

En dehors de la permanence publique, aucune remarque n'a été adressée à ib vogt et au chef de projet. Le bilan est le suivant :

- Aucun avis n'a été inscrit sur le registre disposé en mairie de Bussy-le-grand
- Aucun avis n'a été envoyé par mail au chef de projet
- Aucune question n'a été adressée aux élus en parallèle

Lors de la permanence

La permanence publique s'est déroulée le premier jour de la concertation préalable.
Cela a permis de nouveaux échanges avec le maire et un adjoint qui ont participé à cette permanence.
Monsieur Farcy, agriculteur du projet est resté pendant toute la durée, preuve de son implication.
Un agriculteur retraité est venu s'informer lors de cet évènement.
La concertation préalable accompagnée de la permanence publique, mise en place avant l'instruction du dossier, ont été mises en place pour répondre aux interrogations ou remarques des riverains, qui n'ont pas relevées d'inquiétudes particulières sur ce projet.

Figure 14 : Affiche sur l'agrivoltaïsme dans la rue à l'entrée de la mairie pendant la permanence

5.2 Synthèse des remarques et actions proposées en conséquence

Avant la concertation préalable

Notre projet a démarré avec l'accord du conseil municipal par délibérations le 6 novembre 2023. À la suite des différents échanges avec les élus locaux (commune, communauté de communes). et de notre présence avec un stand au festival IMAGE SONORE à Bussy-le-grand le 20 juillet 2024 (après-midi et soirée), aucune remarque particulière n'avait été émise.

Le comité de projet, ayant pour objectif de présenter le projet et ses avancées aux élus de Bussy-le-grand, de la communauté de commune du Pays d'Alesia et de la Seine et des communes environnantes (Lucenay-le-Duc, Eringes, Ménétreux-le-Pitois, Grésigny-Sainte-Reine, Darcey, La Villeneuve-les-convers, et Etormay) s'est tenu en mairie le 16 avril 2025.

Lors de la permanence

Les 3 principaux sujets abordés lors de la permanence publique concernent les thèmes des 3 affiches présentées à la figure 13.

Le visiteur présent (agriculteur retraité) est venu s'informer mais n'a pas rédigé de remarques ou demandes particulières.

Pendant la concertation préalable

Aucun avis n'a été inscrit sur les registres de concertation.
Aucun mail n'a été envoyé sur l'adresse mail du projet.
Aucune question n'a été adressée aux élus en parallèle.

Pour finir, l'absence d'avis déposés à l'issue de la concertation publique traduit vraisemblablement une absence d'inquiétude ciblée des habitants concernant le projet. Pour le visiteur qui est passé, l'absence d'avis noté dans le registre marque une forme de satisfaction au regard de la qualité des études et de la concertation préalable qui a été réalisée sur ce projet. En effet, la qualité des échanges a été appréciée.
La présence du maire et d'un adjoint atteste de l'implication de la commune pour cette permanence publique et pour ce projet territorial en général.

6 Annexes

6.1 Annexe n°1 : Scan du registre après la période de concertation préalable

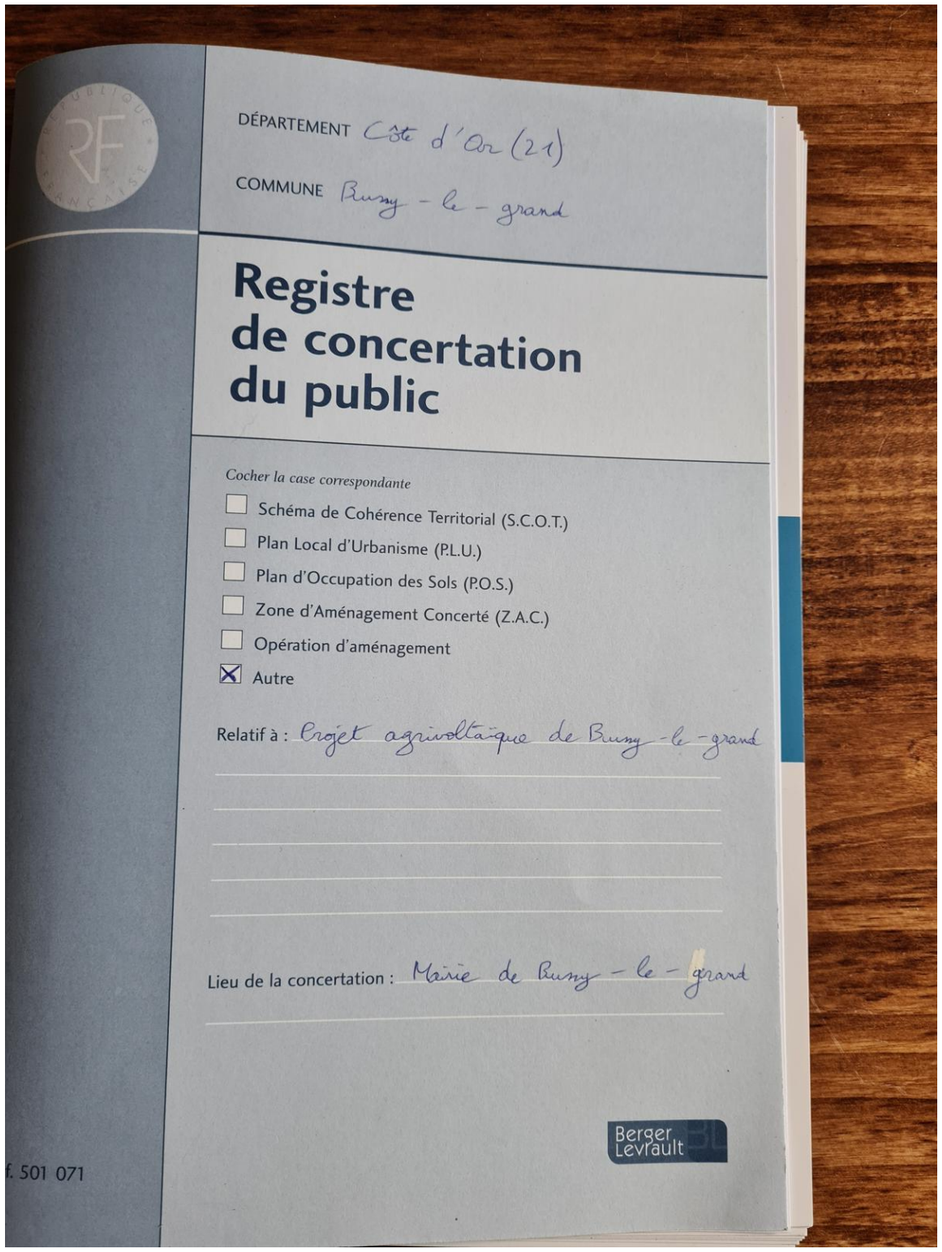
DÉPARTEMENT Côte d'Or (21)

COMMUNE Bussy-le-grand

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☐ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☒ Autre

Relatif à : Projet agrivoltaïque de Bussy-le-grand

Lieu de la concertation : Mairie de Bussy-le-grand

Berger Levrault

f. 501 071

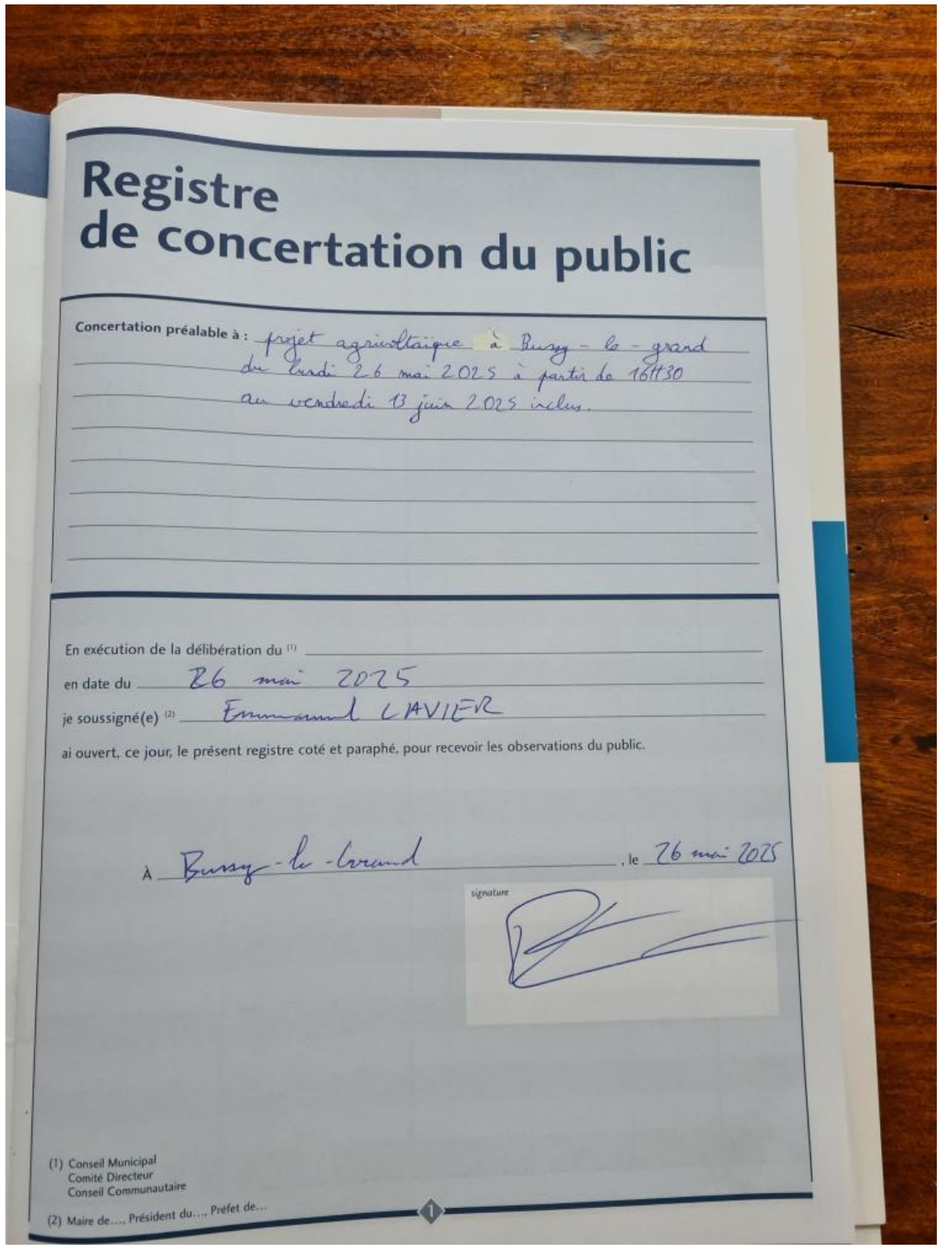

Registre
de concertation du public

Concertation préalable à : projet agrivoltaïque à Bussy-le-grand du lundi 26 mai 2025 à partir de 16H30 au vendredi 13 juin 2025 inclus.

En exécution de la délibération du (1)

en date du 26 mai 2025

je soussigné(e) (2) Emmanuel LAVIER

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Bussy-le-Grand, le 26 mai 2025

signature

(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de…, Président du…, Préfet de…

1

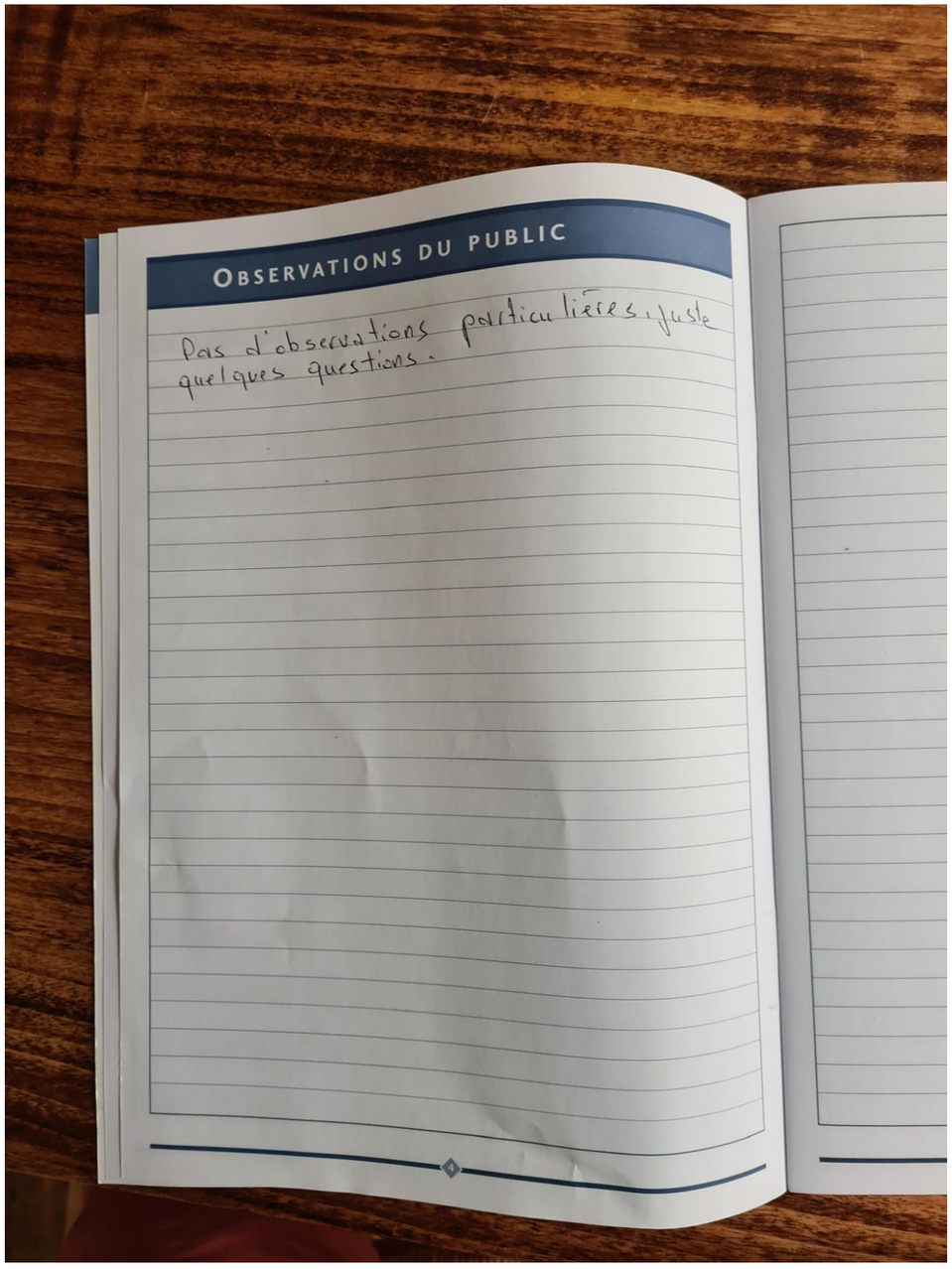

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pas d'observations particulières, juste quelques questions.

4

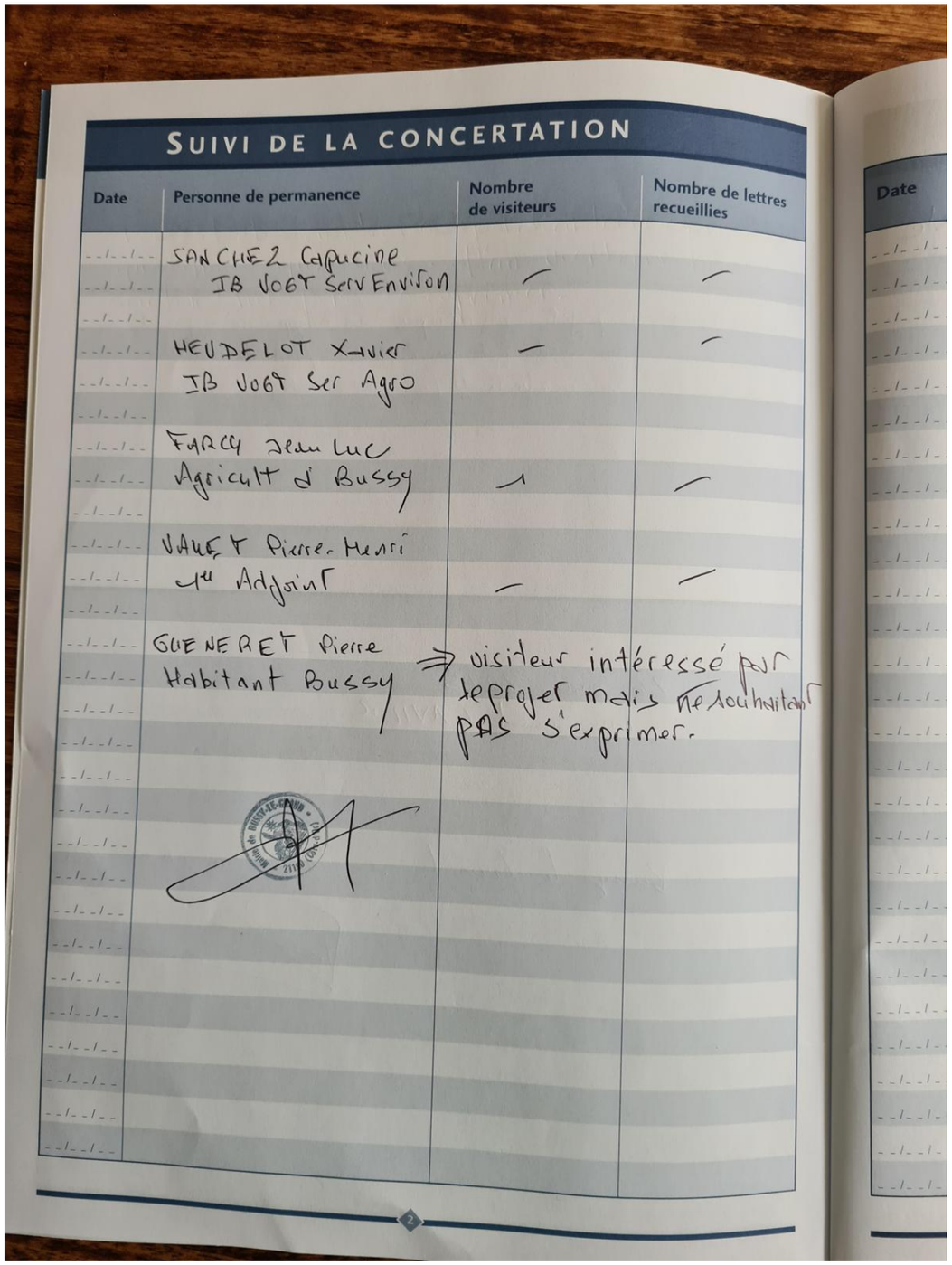

SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
	SANCHEZ Capucine IB JOGT Serv Environ	—	—
	HEUDELOT Xavier IB JOGT Ser Agro	—	—
	FARCY Jean Luc Agricult à Bussy	1	—
	VALET Pierre-Henri 1er Adjoint	—	—
	GUENERET Pierre Habitant Bussy	⇒ visiteur intéressé par le projet mais ne souhaitant PAS s'exprimer.	

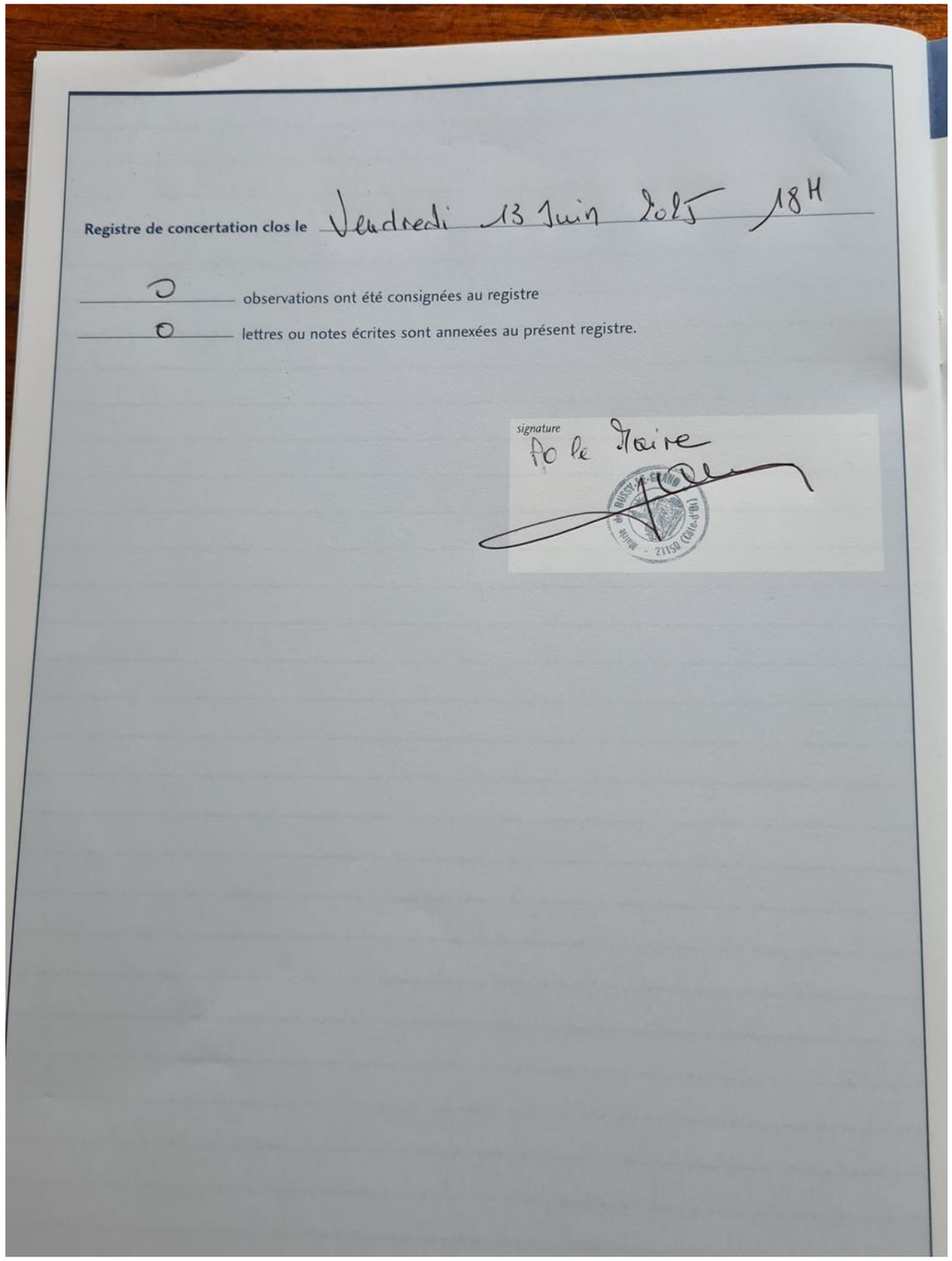

Registre de concertation clos le Vendredi 13 Juin 2025 18H

0 observations ont été consignées au registre

0 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature
Po le Maire

6.2 Annexe n°2 : Certificats numériques de la photographie au nord et sud du site

CERTIPHOTO®

Certificat numérique de photographie

Identifiant : 4CT2RYAWJ6DBBUX9

CLICHÉ MINIATURE

4CT2RYAWJ6DBBUX9
Signé par CertiPhoto
Le 14/05/2025 à 13h38 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A

Horodaté par DigiCert
Le 14/05/2025 à 13h38 CEST
Europe/Paris

Champs

INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mercredi 14 mai 2025 à 13h38 CEST (Europe/Paris)
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (1 Mo)
Empreinte SHA-256	b685251fa5e22d9ad8d3b83cc9d977bbfb39197b76273cf16a4462fbdfbabd60
Lieu de prise de vue	47° 34' 9.60" N, 4° 32' 12.06" E (source : GPS, précision 4 m)
Adresse postale	HG9P+PM Bussy-le-Grand, France
Signature	/xZfpC06Q55OPsrzoVzNIDyoPxZGSEE0dIS/efn8b3U

DEMANDEUR

Adresse e-mail	[redacted]
Terminal	SAMSUNG SM-A526U1, Android 14, ID : 99aadd93644db501
Adresse IP	92.184.117.27 (92-184-117-27.mobile.fr.orangecustomers.net)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.32 (v266)

CertiPhoto ® 2015-2025 - Les Algorithmes Thalès B, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot, France - Siret 43823333000028 - https://certi.photo

CERTIPHOTO®

Certificat numérique de photographie

Identifiant : 9O2YLQBQDMCDAGQ3

CLICHÉ MINIATURE

9O2YLQBQDMCDAGQ3
Signé par CertiPhoto
Le 14/05/2025 à 17h40 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A

Horodaté par DigiCert
Le 14/05/2025 à 17h40 CEST
Europe/Paris

Champs darcey

INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mercredi 14 mai 2025 à 17h39 CEST (Europe/Paris)
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (622 Ko)
Empreinte SHA-256	5643f098153007dc94fd5316ee6999c524426e278d43e747026930386724fe2b
Lieu de prise de vue	47° 33' 57.73" N, 4° 32' 43.03" E (source : GPS, précision 6 m)
Adresse postale	D19G, 21150 Bussy-le-Grand, France
Signature	OWylA3ST936VLc2Yuf145BlahcPCqNBU+8LCTFa4pYE

DEMANDEUR

Adresse e-mail	[redacted]
Terminal	SAMSUNG SM-A526U1, Android 14, ID : 99aadd93644db501
Adresse IP	92.184.117.244 (92-184-117-244.mobile.fr.orangecustomers.net)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.32 (v266)

CertiPhoto ® 2015-2025 - Les Algorithmes Thalès B, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot, France - Siret 43823333000028 - https://certi.photo

CERTIPHOTO®

Certificat numérique de photographie

Identifiant : 2HG4FHMZPCNZMH6M

CLICHÉ MINIATURE

2HG4FHMZPCNZMH6M
Signé par CertiPhoto
Le 20/06/2025 à 18h12 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A

Horodaté par DigiCert
Le 20/06/2025 à 18h12 CEST
Europe/Paris

2

INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Vendredi 20 juin 2025 à 18h12 CEST (Europe/Paris)
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (1 Mo)
Empreinte SHA-256	93b295b041ec6142a2b8a84c6e3cee923a9b88fb3462dfcd6bbeb73a2309983c
Lieu de prise de vue	47° 34' 9.75" N, 4° 32' 11.67" E (source : GPS, précision 4 m)
Adresse postale	HG9P+PJ Bussy-le-Grand, France
Signature	GjGEmBludpxEuxSJZ2i0CnBuvLIsRRIoJIDIL9BZGFY

DEMANDEUR

Adresse e-mail	[redacted]
Terminal	SAMSUNG SM-A526U1, Android 14, ID : 99aadd93644db501
Adresse IP	92.184.118.23 (92-184-118-23.mobile.fr.orangecustomers.net)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.32 (v266)

CertiPhoto ® 2015-2025 - Les Algorithmes Thalès B, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot, France - Siret 43823333000028 - https://certi.photo

CERTIPHOTO®

Certificat numérique de photographie

Identifiant : 93R7QG0ZTN0MZPZV

CLICHÉ MINIATURE

93R7QG0ZTN0MZPZV
Signé par CertiPhoto
Le 20/06/2025 à 18h10 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A

Horodaté par DigiCert
Le 20/06/2025 à 18h10 CEST
Europe/Paris

1

INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Vendredi 20 juin 2025 à 18h10 CEST (Europe/Paris)
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (687 Ko)
Empreinte SHA-256	4baef434770241edb92d8d4d99812c95a5beacb8c1ac758b5ee40c51e6ce93b7
Lieu de prise de vue	47° 33' 57.62" N, 4° 32' 43.29" E (source : GPS, précision 4 m)
Adresse postale	D19G, 21150 Bussy-le-Grand, France
Signature	LJsPadUhkwzqWY1BSa3LkzX0rCeGcfTvbaafq4NR0VE

DEMANDEUR

Adresse e-mail	[redacted]
Terminal	SAMSUNG SM-A526U1, Android 14, ID : 99aadd93644db501
Adresse IP	92.184.118.23 (92-184-118-23.mobile.fr.orangecustomers.net)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.32 (v266)

CertiPhoto ® 2015-2025 - Les Algorithmes Thalès B, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot, France - Siret 43823333000028 - https://certi.photo

6.3 Annexe n°3 : Certificat d'affichage à la mairie

CERTIPHOTO®

Certificat numérique de photographie

Identifiant : 7W9QBWBYGJXCKW2R

CLICHÉ MINIATURE

7W9QBWBYGJXCKW2R
Signé par CertiPhoto
Le 14/05/2025 à 13h31 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A

Horodaté par DigiCert
Le 14/05/2025 à 13h31 CEST
Europe/Paris

Mairie

INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mercredi 14 mai 2025 à 13h31 CEST (Europe/Paris)
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (408 Ko)
Empreinte SHA-256	88a7524bbed61ff920460d1964193f2ea717803007999b9140b94b2a666621ea
Lieu de prise de vue	47° 34' 27.94" N, 4° 31' 9.51" E (source : GPS, précision 4 m)
Adresse postale	1 Bis Rue du Bas, 21150 Bussy-le-Grand, France
Signature	qnuKefurbXduf8kcOGFlZave1sY4OKtna1dDmfcx+Us

DEMANDEUR

Adresse e-mail	[redacted]
Terminal	SAMSUNG SM-A526U1, Android 14, ID : 99aadd93644db501
Adresse IP	92.184.117.27 (92-184-117-27.mobile.fr.orangecustomers.net)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.32 (v266)

CertiPhoto ® 2015-2025 - Les Algorithmes Thalès B, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot, France - Siret 43823333000028 - https://certi.photo

CERTIPHOTO®

Certificat numérique de photographie

Identifiant : 5RQBHZNQOBYXV4S1

CLICHÉ MINIATURE

5RQBHZNQOBYXV4S1
Signé par CertiPhoto
Le 20/06/2025 à 18h47 CEST
Amazon EC2 Paris Zone A

Horodaté par DigiCert
Le 20/06/2025 à 18h47 CEST
Europe/Paris

3

INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Vendredi 20 juin 2025 à 18h46 CEST (Europe/Paris)
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (640 Ko)
Empreinte SHA-256	256721ba72daa193cb42d44eb6eb47d4f736c6de71f54f3a900f570ad279c2e1
Lieu de prise de vue	47° 34' 28.00" N, 4° 31' 9.44" E (source : GPS, précision 13 m)
Adresse postale	1 Rue du Bas, 21150 Bussy-le-Grand, France
Signature	tdNqogO+GQ3nkVSMBIc1SxYKJIVn3D5d8UQGLJ7X8jE

DEMANDEUR

Adresse e-mail	[redacted]
Terminal	SAMSUNG SM-A526U1, Android 14, ID : 99aadd93644db501
Adresse IP	92.184.118.233 (92-184-118-233.mobile.fr.orangecustomers.net)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.32 (v266)

CertiPhoto ® 2015-2025 - Les Algorithmes Thalès B, 2000 route des Lucioles, 06410 Biot, France - Siret 43823333000028 - https://certi.photo

ib vogt
France

Siège social France

ib vogt France SASU
19 avenue Georges Pompidou
69003 LYON
France

Téléphone : +33 6 37 34 16 16
Email : bussy-le-grand@ibvogt.com

www.ibvogt.fr

Clause de non-responsabilité

Ce document n'est pas destiné à servir de support pour les décisions d'investissement dans la Société ou toute autre décision d'investissement, et ne constitue pas une offre, une invitation ou une recommandation de vente ou d'achat de titres. Ni les informations contenues dans le présent document ni aucune autre information mise à disposition en lien avec la Société ne sauraient constituer la base d'un quelconque contrat. Le présent document ne prétend pas être exhaustif ni contenir toutes les informations dont un investisseur potentiel pourrait avoir besoin. Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est ou ne sera fait ou donné, et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par la Société ou par ses administrateurs, dirigeants, salariés, agents ou conseillers respectifs quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent protocole ou de toute autre information écrite ou orale rendue disponible relativement à la Société. La Société décline expressément toute responsabilité ou obligation à l'égard de ces informations. Par ailleurs, les informations contiennent des projections et des énoncés prospectifs susceptibles de refléter les visions actuelles de la Société à l'égard d'événements futurs. Ces visions sont fondées sur des hypothèses actuelles, lesquelles sont assujetties à divers facteurs et sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. Rien ne garantit que des événements futurs se produiront, que les projections se réaliseront ou que les hypothèses de la Société sont exactes. Il est important de noter que toutes les informations contenues dans cette présentation sont protégées par droit d'auteur.

Copyright : © ib vogt France